



## Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/783 de la Commission du 29 mai 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active imidaclopride,*

*Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique NUPRID 200*

*de la société* NUFARM S.A.  
*enregistrée sous le* n°2012-0731

*Considérant que les usages du produit ne respectent pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/783, restreignant l'autorisation aux seules utilisations dans des serres permanentes ou pour le traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes.*

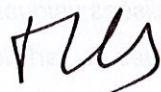
*Considérant que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	NUPRID 200
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	NUFARM S.A 28 Boulevard Camélinat BP 75 92230 GENNEVILLIERS CEDEX France
<b>Formulation</b>	Concentré soluble (SL)
Contenant	200 g/L - imidaclopride
<b>Numéro d'intrant</b>	2080308
<b>Numéro d'AMM</b>	2090082
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort le, 15 MARS 2019



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

### Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation les stocks
<b>12553122</b> Pêcher*Trit Part.Aer.* Pucerons	0,35 L/ha	1/an	14	sans délai	sans délai
<b>Motivation du retrait :</b>  L'usage est retiré en application du règlement (UE) 2018/783 qui restreint les usages de l'imidaclopride aux utilisations dans des serres permanentes.					
<b>12653110</b> Prunier*Trit Part.Aer.* Pucerons	0,35 L/ha	1/an	56	sans délai	sans délai
<b>Motivation du retrait :</b>  L'usage est retiré en application du règlement (UE) 2018/783 qui restreint les usages de l'imidaclopride aux utilisations dans des serres permanentes.					
<b>17303108</b> Rosier*Trit Part.Aer.* Pucerons	0,5 L/ha	1/an	-	sans délai	sans délai
<b>Motivation du retrait :</b>  L'usage, qui ne concernait que les rosiers de plein champ, est retiré en application du règlement (UE) 2018/783 qui restreint les usages de l'imidaclopride aux utilisations dans des serres permanentes.					